

# COMMUNE DE TALLOIRES - MONTMIN



## COMPTE RENDU SOMMAIRE RÉUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL VENDREDI 10 JUILLET 2020 – 18h30

Le conseil Municipal :

- A désigné Olivier MOUZIN comme secrétaire de séance ;
- A été informé de l'absence de préemption exercée par le Maire au nom du conseil municipal pour les DIA n°13-2020 à 18-2020
- A élu comme délégués titulaires de la commune dans le cadre des élections sénatoriales : Didier SARDA, Bettina GARBEROGLIO, Olivier MOUZIN, Ségolène CAMUSET, Bernard FOUQUERE, Alexandra FRARESSE et Jean-Paul COQUARD.  
Et comme délégués suppléants : Anne-Marie DUPONT, François DELORT-LAVAL, Danielle ROCHET et Christophe DUNOYER.
- A déterminé les noms qui seront soumis au Directeur Départemental des Finances Publiques pour faire partie de la commission communale des impôts directs.
- A désigné comme membres de la commission de contrôle des listes électorales : Bruno ASSELIN, Emmanuel HUBER, Sylvie BESNIER, Bernard HOFFMANN et Danielle ROCHET
- A procédé au tirage au sort pour déterminer la liste des jurés d'assise.
- A accordé les subventions aux associations suivantes :

Associations	Subventions
Les anciens combattants	1 800 €
Bibliothèque pour tous	1 254 €
Les amis de la Tournette	1 000 €
Tennis Talloires	1 008 €
Cercle Nautique Talloires	8 500 €
Association des parents d'élèves	6 000 €
Les amis du Prieuré	600 €
Montmin en fête	250 €
amicale des sapeurs pompiers	1 500 €
Coopérative scolaire	1 800 €
ADEPT	1 250 €
Tennis Menthon	792 €
Centre d'Animation de Menthon	720 €
Centre équestre de Thônes	450 €
Banque alimentaire de Haute-Savoie	220 €
Association de prévention routière	100 €
ADATEEP	50 €
Autres	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 294 €</b>

- A sollicité une aide financière auprès du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs pour la protection du hameau des Esserts
- A accepté l'indemnité de sinistre subi à Espace Lac lors de la tempête du 1<sup>er</sup> juillet 2019 et sollicité un délai pour l'éventuelle réalisation de travaux
- A créé une régie d'avance
- A fixé les tarifs scolaires 2020-2021, en appliquant une revalorisation en fonction du coût de la vie